

DÉCLARATION D'INTENTION D'ARRACHAGE, DE PLANTATION, DE GREFFAGE, DE SURGREFFAGE

Règlement CEE n° 1493/99 du 17-5-1999. Décret 53/977 du 30-9-1953. Article 1406 du CGI.

A RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

VOIR NOTICE AU VERSO DE L'EXEMPLAIRE 2

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION Nom : <u>Domaine AF GROS</u> (Raison sociale) : Adresse : <u>16 Rue Pierre Joigneaux</u> Code postal : <u>21200</u> Ville : <u>BEAUNE</u>		N° CVI : <u>21 492 03 160</u>		IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT Nom et prénom : (Raison sociale) : Adresse : Code postal : Ville : Tél. : Date de naissance (ou de création) :	
--	--	-------------------------------	--	--	--

B DÉCLARATION D'INTENTION (1)

D'ARRACHAGE DE PLANTATION DE GREFFAGE DE SURGREFFAGE

ARRACHAGE (AR), ARRACHAGE INDEMNISÉ (AI), ARRACHAGE COMPENSATEUR (AC), PLANTATION (PL), PLANTATION ANTICIPÉE (PA), GREFFAGE (GR), SURGREFFAGE (SG) : reporter les deux lettres entre () dans la colonne «type d'opération»

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PARCELLE CADASTRALE										RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION											
Numéro	Type d'opération	Code département	Nom et code de la commune	Lieu-dit	Section	Numéro du plan cadastral	Superficie cadastrale de la parcelle			Faire-valoir	Nom du propriétaire si différent de l'exploitant	Superficie concernée par l'opération			CÉPAGE variété et couleur	Nature de vigne	Appellation pour les VQPRD ou dénomination pour les vins de pays (VDP)	Porte-greffe	Écart		Date prévue de début des travaux
							ha	a	ca			ha	a	ca					Pied	Rang	
1	AR	21	ARCENANT	Demièr Bois de Chevray 2D	2D	465	0	93	35	F	APPARENT-GROS	0	10	35	73/80	PINOT NOIR	Bourgogne Hts (St. Niz)		0,80	2,60	
2	AR	21	ARCENANT	Demièr Bois de Chevray 2D	2D	468	3	30	48	F	APPARENT-GROS	0	42	31	74/75	"	"		1,00	3,30	
3	AR	21								F	"	0H	41	45	81/82	"	"		0,80	2,60	
4	AR	21								F	"	0H	31	55	74/75	"	"		0,80	2,60	
5	AR	21								F	"	0H	36	65	74/75	"	"		0,80	2,60	
6	AR	21			2D	468				F	"	0H	25	49	71/75	"	"		0,80	2,60	

C (1) DROIT UTILISÉS, PLANTATION ANTICIPÉE, ARRACHAGE COMPENSATEUR

N° (2)	N° du droit (3)	Origine (4) et Appellation du droit	Plantation anticipée (5) Référence de la parcelle	M. F. V. (6)	Superficie utilisée		
					ha	a	ca

- (1) Cocher la case utile.
- (2) Indiquer le numéro de l'opération correspondante figurant dans la partie B.
- (3) Pour remplir cette colonne, se référer aux informations figurant sur le relevé des droits de la fiche de compte de votre exploitation. En cas d'utilisation d'un droit récent n'y figurant pas, porter la date de création du droit dans l'EVV.
- (4) Transfert (T), Plantation nouvelle (PN), Arrachage (A).
- (5) Plantations anticipées et arrachages compensateurs :
 - Lors de la plantation anticipée, indiquer la(es) parcelle(s) à arracher en compensation.
 - Lors de l'arrachage compensateur, indiquer la(es) parcelle(s) plantée(s) par anticipation.
- (6) Mode de faire-valoir du droit ou de la parcelle : Propriétaire (P), Fermage (F), Métayage (M).

RÉSERVÉ AU SERVICE

Date d'enregistrement :
 - de l'intention :
 - de la DAT :

Date du contrôle du terrain :

VISA du service

D IDENTIFICATION DU DÉCLARANT (s'il n'est pas l'exploitant)

Nom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Qualité :

E DATE

Fait le : 21/02/2017 à Pommereh
 Signature [Signature]